

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 13 (1862)  
**Heft:** 1

**Vorwort:** À nos lecteurs  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Journal Suisse d'Économie forestière.

Publié par la société des forestiers suisses.

Rédigé par **El. Landolt & J Kopp.**

N<sup>o</sup> 1

1862.

---

Le journal suisse d'Économie forestière paraît tous les mois en français chez J. GRÆUB, imprimeur à Neuveville; chaque numéro aura 1 à 1½ feuille d'impression, le volume d'une année est de 15 feuilles. — Prix d'abonnement: 2 fcs. 50 cts. par an, franc de port pour toute la Suisse. On peut s'abonner aux bureaux de poste.

---

## A nos lecteurs.

Le journal suisse d'économie forestière, publié par la société des forestiers suisses, s'imprimera en 1862 comme ci-devant, en français et en allemand; il reste confié à la même rédaction et paraîtra chaque mois par numéro de 1 à 1½ feuille en moyenne.

La tâche du journal demeure la même; elle a été plus spécialement indiquée dans le premier numéro de 1861. Il discutera les intérêts de la société et publiera les procès-verbaux de ses séances; il traitera dans des articles originaux des sujets se rapportant directement ou indirectement à l'économie forestière; il fera connaître des documents relatifs à la statistique et à la législation forestières; il insérera des extraits d'autres journaux, suisses ou étrangers, qui seront utiles au but qu'il poursuit; il annoncera les publications les plus importantes de la littérature forestière; enfin il tiendra ses lecteurs au courant des changements qui s'opèrent dans le personnel des forestiers suisses, et leur communiquera toutes les nouvelles qui peuvent les intéresser.

La rédaction s'efforcera de vouer une attention égale aux intérêts forestiers de toutes les parties de la Suisse; mais elle ne pourra y réussir que lorsque beaucoup de forestiers de nos

diverses contrées la soutiendront par l'envoi d'articles au journal.

Nous prions donc tous nos collègues de nous faire parvenir leurs communications sur les phénomènes remarquables qu'ils pourront observer dans leur cercle d'activité, et de nous adresser quelques articles sur les sujets qui se rattachent spécialement ou indirectement aux forêts.

Nous ne croyons pas devoir relever le reproche adressé à ce journal, avant même qu'il eût paru, de ne représenter que le côté théorique de notre art. Sans doute nous ne laisserons pas passer inaperçues les publications et les découvertes de la science forestière, car nous voulons répondre aux vœux de ceux qui mettent du prix à rester au courant des progrès de la science; mais à côté de cela, nous ne perdrons jamais de vue le côté pratique de notre œuvre. Nous avons tout particulièrement à cœur de travailler selon nos forces au développement et aux progrès de l'économie forestière en Suisse.

*La Rédaction.*

---

## **Procès-verbal**

**des séances de la société des forestiers suisses à Neuchâtel,  
les 17 et 18 Juin 1861.**

---

Neuchâtel a reçu pour la première fois la société des forestiers suisses. Un assez grand nombre de ses membres avaient répondu à l'appel du comité neuchâtelois. Les cantons de Vaud, Berne, Fribourg, Argovie, Soleure, Zurich et Valais étaient représentés. Il était arrivé aussi plusieurs élèves forestiers du Polytechnicum.

Une partie de l'après-midi du *dimanche 16 juin* fut consacrée à visiter les collections intéressantes que possède la ville. Le soir on se réunit au cercle du Musée dont la Direction avait eu l'obligeance d'ouvrir les portes à nos confédérés.

*Le 17 juin*, à 7 heures du matin, une soixantaine de sociétaires s'assemblèrent dans la grande salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mr. Th. de Meuron, inspecteur des forêts. Deux membres du Conseil d'Etat assistaient à la réunion.